

Association Sauzet Nature Environnement et Développement (SNED)

Le Pressoir, lieu dit Rouby

46140 SAUZET

Le 1^{er} juin 2015

à Madame Saillens, maire de Sauzet,

Nous avons constaté que, depuis plusieurs mois, une décharge sauvage s'est installée à la sortie de Sauzet, sur une parcelle cadastrée C 430, située dans l'angle de la route qui mène à Carnac. Cette accumulation de déchets porte atteinte à l'environnement. A la pollution visuelle s'ajoutent des effets nocifs sur le sol, la faune et la flore.

L'article L.541-1 du Code de l'environnement donne une définition du déchet : il s'agit de « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau, tout produit, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* ». Le même article précise que « *toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs, et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer l'élimination* ».

Les maires ont, en application de leurs pouvoirs de police définis à **l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales**, (loi du 20/12/2014, article 11), le devoir d'interdire et « *de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies* ».

Agissant selon les statuts du SNED « *pour la préservation et la protection de l'environnement, la défense de la nature et du cadre de vie du plateau de Sauzet* », nous vous prions de bien vouloir intervenir auprès du propriétaire du terrain concerné par ce dépôt illégal, afin de faire cesser ce désordre dans les meilleurs délais.

Pour le bureau de l'association, la présidente, Madeleine Bourgeade,



ASSOCIATION SAUZET NATURE
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Le Pressoir, lieu-dit Rouby

46140 SAUZET

Sauzet, le 18 juin 2015

A l'attention de Mme la Présidente et des membres du Bureau de l'Association

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre courrier déposé en Mairie le 8 courant concernant l'accumulation de déchets sur une parcelle privée cadastrée section C 430.

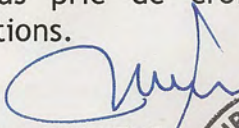
Tout d'abord, je dois vous préciser que cette situation, qui dure depuis plusieurs mois, ne nous a pas échappé et que nous avons également fait le constat de l'installation de divers matériaux et déchets minéraux sur ce terrain situé en bordure de la route départementale 656.

Je partage, ainsi que mon équipe municipale, votre ressenti et les désagréments occasionnés par ces dépôts qui portent atteinte à notre environnement. Le propriétaire concerné a, bien évidemment, été alerté et a pris l'engagement de nettoyer son terrain dans les meilleurs délais.

J'ai d'ailleurs pu constater que l'enlèvement de certains déchets vient d'être opéré et je veille à ce que le nettoyage et la remise en état soient effectués dans les plus brefs délais.

Espérant avoir répondu à votre sollicitation,

Je vous prie de croire, Mesdames Messieurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.


Monique SAILLENS
Maire de SAUZET

